


**1 Identification de la substance / préparation et de la société**
**1.1 Identificateur de produit**

**Cool 2**  
**Numero d'article 109011, 109012**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Lubrifiant de refroidissement

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** Buehler GmbH

In der Steele 2  
 D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE  
 Téléphone: 0800.89.73.71  
 Téléfax: 0800.88.05.27  
 Site internet: www.buehler.fr  
 E-mail: info@buehler.fr

**Secteur informatif**

**Informations techniques** info@buehler.fr

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de

**1.4 Téléphone en cas d'urgence**

0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

**2 Dangers possibles**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange**
**2.1.1 Classification ( Règlement (CE) No 1272/2008 )**

non déterminé

**2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)**

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**
**Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45**

**Symbole de danger** aucun

**Phrases-R** aucun

**Phrases-S** aucun

**Caractéristique particulière** Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**2.3 Autres dangers**

**Dangers physico-chimiques** Voir le chapitre 10.

**Dangers pour la santé** En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

**3 Composition / Informations sur les composants**
**3.1 Substances**

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.



### 3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
5 - 10	2,2'-Oxydiéthanol
	CAS: 111-46-6, EINECS/ELINCS: 203-872-2, EU-INDEX: 603-140-00-6
	GHS/CLP: Acute Tox. 4, H302
	EEC: Xn R22
1 - 5	Alkanolamine (Germany 72243/00/2010.0050)
	CAS:
	GHS/CLP: non déterminé
	EEC: Xi R36

**Commentaire relatif aux composants** Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Après ingestion</b>	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le chapitre 8+13

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Température de stockage recommandée: 10-30 °C.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1.2

## 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR) non applicable

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux Lunettes de protection.

Protection des mains Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).  
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle non applicable

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.  
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protection respiratoire non applicable

Risques thermiques non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Voir le chapitre 6+7.



## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	jaunâtre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	10 (DIN 51757)
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d' éclair [°C]	non applicable
Température d'inflammation [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,07 (DIN 51757) (20°C / 68,0°F)
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	4 mm²/s DIN 53018 40°C
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non applicable
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

### 9.2 Autres informations

aucun

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir le chapitre 7

### 10.5 Matières incompatibles

non déterminé

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
5 - 10	2,2'-Oxydiéthanol, CAS: 111-46-6
	LD50, oral, Rat: 12565 mg/kg.
	LD50, dermique, Lapin: 11890 mg/kg.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** non déterminé

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** non déterminé

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** non déterminé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** non déterminé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** non déterminé

**Mutagénèse** non déterminé

**Toxicité sur la reproduction** non déterminé

**Cancérogénèse** non déterminé

#### Remarques générales

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

## 12 Informations écotoxicologiques

### 12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
5 - 10	2,2'-Oxydiéthanol, CAS: 111-46-6
	LC50, (96h), fish: > 1000 mg/l.
	EC50, (24h), Daphnia magna: > 10000 mg/l.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** non déterminé

**Biodégradabilité** non déterminé

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

### 12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.



### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aligner l'élimination sur les réglementations des autorités nationales.

##### Produit

Disposition du même rang avec les autorités au besoin.  
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets  
(recommandé) 120110\*  
120109\*

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.  
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets  
(recommandé) 150110\*  
150102  
150104

### 14 Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Classification selon ADR MARCHANDISE NON-DANGEREUSE  
Classification selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"  
Classification selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

#### 14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux points 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

### 15 Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE  
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2011).  
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Non déterminé.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.



**16 Autres données**

<b>Phrases-R (Chapitre 03)</b>	R 22: Nocif en cas d'ingestion. R 36: Irritant pour les yeux.
<b>Mentions de danger (Chapitre 03)</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion.
<b>Observer les restrictions d'emploi</b>	non
<b>VOC (1999/13/CE)</b>	non applicable

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Copyright: Chemiebüro®